

MOUVEMENT 2015 - ANNEXE II bis POSTES SPECIFIQUES

POSTES POUR LESQUELS L'IA-DASEN RECUEILLE L'AVIS DE L'IEN ASH

=> Renseignements complémentaires auprès de Monsieur l'I.E.N. - ASH

Conseiller(ère) pédagogique ASH

Être titulaire du CAFIPEMF et/ou du CAPA-SH .

Il aide et conseille les équipes, assure le suivi et la formation des enseignants, participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la politique ASH du département au sein de l'équipe de circonscription.

Note de service numéro 96-107 du 18 avril 1996

Chargé(e) de mission pour la Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré Chargé(e) de la gestion du matériel adapté (SPCO)

Être titulaire du CAPA-SH option F

Il organise le fonctionnement de la C.D.O.E.A.S.D., gère les flux d'élèves orientés vers les enseignements adaptés du 2nd degré, suit des cas particuliers d'élèves, élabore et tient à jour des tableaux de bord EGPA.

Il anime le pôle Enseignements Adaptés : participe aux actions de formation, suit les structures.

Il suit les demandes de matériel adapté adressées par la CDAPH en relation avec les enseignants référents, passe et suit les commandes, tient à jour le tableau de bord.

Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la C.D.O.E.A.S.D.

Arrêté du 05 janvier 2004

Coordonnateur(rice) AVS (SPCO)

Être titulaire du CAPA-SH. Avoir occupé des fonctions d'enseignant référent.

Il assure la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap pour lesquels une aide humaine a été reconnue nécessaire par décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Il organise le recrutement, planifie les emplois du temps, suit les affectations, met en place des actions de formation, collabore avec les autres partenaires de la scolarisation de l'élève handicapé, élabore et tient à jour des tableaux de bord.

Coordonnateur(rice) SAPAD

La spécialisation n'est pas obligatoire pour ce poste mais conseillée.

Il élabore et gère le suivi de projets pédagogiques des élèves malades ou accidentés. Il travaille en lien avec l'élève/la famille, les établissements scolaires, les services de la santé scolaire et/ou autres partenaires (enseignants référents, hôpitaux...)

Enseignant(e) référent

Être titulaire du CAPA-SH (ou équivalent).

Il exerce sur un secteur qui comprend des écoles, des établissements du 2nd degré et des établissements de santé, socio-éducatifs ou médico-sociaux.

Il assure en particulier le parcours de formation des élèves de son secteur qui présentent un handicap en favorisant la continuité et la cohérence des projets personnalisés de scolarisation en relation avec les parents, les différentes équipes et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Décret n° 2005-1752 du 30.12.2005.

Directeur(rice) et responsable pédagogique d'établissement spécialisé (IME - IMP - IMPRO - IMT - CMPP)

Être titulaire du C.A.F.D.E.S. ou du C.A.F.E.R.U.I.S. , à défaut le D.D.E.E.A.S. est exigé.

Être inscrit sur la liste d'aptitude académique correspondante

Le directeur assure la direction administrative et pédagogique de l'établissement.

L'agrément de l'organisme gestionnaire est indispensable.

Décret n°74-388 du 08 mai 1974 Arrêté du 19 février 1988

Coordonnateur(rice) pédagogique d'établissement spécialisé (IME - IMP - IMPRO - IMT - CMPP)

Être titulaire du CAPA-SH.

Le coordonnateur pédagogique organise, supervise, coordonne les interventions des enseignants de l'unité d'enseignement de l'établissement.

L'agrément de l'organisme gestionnaire est indispensable.

Arrêté du 2 avril 2009

POSTES ASH (suite)

Responsable de l'unité locale d'enseignement du Site Pénitentiaire d'Épinal

Être titulaire du CAPA-SH option F et être inscrit sur la liste d'aptitude académique correspondante.

Il organise, répartit, coordonne les moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels. Il travaille en étroite liaison avec son U.P.R.

L'agrément de l'administration pénitentiaire est indispensable.

Circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011.

Adjoint(e) spécialisé(e) de l'unité locale d'enseignement du Site Pénitentiaire d'Épinal

Être titulaire du CAPA-SH option F.

Il développe à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin. Il permet aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté, de préparer les diplômes ou, si besoin, de rechercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011.

Enseignant(e) en MECS pour le service d'activités de jour de Razimont à Épinal ou des Trois Scieries à Saint-Dié

Être titulaire du CAPA-SH option F.

Il définit le projet scolaire des adolescents accueillis.

Il assure l'enseignement qui s'impose.

Il assure d'éventuelles heures de soutien dans l'établissement de référence de l'élève.

Enseignant(e) à la MECS « La Maison » de Remoncourt (mi-temps)

Être titulaire d'un CAPA-SH

Il évalue, propose un projet scolaire à chaque élève, assure des prises en charge sous forme d'aide à dominante pédagogique.

Enseignant(e) à la plateforme PJJ

Être titulaire du CAPA-SH option F.

Il évalue chaque jeune accueilli, définit son projet scolaire, assure l'enseignement dans le cadre du SCCC, participe aux réunions d'équipe éducative / de synthèse, assure des liens avec les établissements scolaires de référence.

Enseignant(e) en classe ouverte en milieu hospitalier

Être titulaire du CAPA-SH option D de préférence.

- Centre hospitalier de Ravenel à Mirecourt et Centre hospitalier de Remiremont

Il assure la scolarisation dans le centre hospitalier des élèves .

Il prépare le retour en classe en lien avec l'établissement d'origine, participe à la rédaction de projets d'accueil individualisé.

- S'agissant du Centre hospitalier de Remiremont :

Il assure la scolarisation (dans une salle de classe implantée dans le centre hospitalier) des élèves hospitalisés (des bassins de Gérardmer à Luxeuil et d'Épinal à Bussang). Il prépare le retour en classe en lien avec l'établissement d'origine, participe à la rédaction de projets d'accueil individualisé, met en place une scolarité à domicile si nécessaire.

U.L.I.S. (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour des élèves qui présentent des déficiences motrices (RAMBERVILLERS)

Être titulaire du CAPA-SH option C.

Il contribue à l'enseignement, au soutien pédagogique auprès des élèves.

Il facilite et assure l'organisation, le fonctionnement du dispositif, la coordination des actions pédagogiques au sein du collège et lors de regroupements ou de prises en charge spécifiques.

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010.

U.L.I.S. pour des élèves qui présentent des troubles importants des fonctions cognitives en collège ou lycée.

Être titulaire du CAPA-SH option D.

Il organise le dispositif, adapte l'enseignement, coordonne les différentes actions et modalités de scolarisation suivant le projet déterminé.

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010.

Coordonnateur du module relais de Saint-Dié-des-Vosges

Être titulaire du CAPA-SH option F

Le coordonnateur dispose d'un rôle de prévention du décrochage scolaire, par la mise en œuvre de mesures de repérage et d'aides personnalisées. Selon la situation de l'élève, son objectif est de le réinstaller dans une dynamique positive et constructive par rapport à ses études. Implanté à l'école élémentaire « Auriol », le coordonnateur intervient dans 2 collèges (Ferry et Souhait) ainsi que dans l'école précitée dans le cadre du cycle CM1/CM2/6ème. Il assure des fonctions d'enseignement, élabore le projet pédagogique et éducatif, assure la cohérence des actions conduites, leur articulation et le dialogue avec les partenaires et les familles. Chaque élève ciblé bénéficie d'un projet individualisé (bilan social, médical, psychologique et scolaire), contractualisé avec l'ensemble des partenaires (éducation nationale, PJJ, Conseil général, ville de Saint-Dié-des-Vosges).